

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 23 janvier 2024

ID : 014-211401815-20240115-DELIB20240107-DE

Exécutoire le 23 janvier 2024



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 20 Votants : 23	<b>Séance du 15 janvier 2024</b>
Date de la convocation : 9 janvier 2024	
<b>Delib20240107</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Pouvoirs :

M. Hervé ROSE à M. Didier LIZORET  
Mme Aude LE CAM à M. Mustapha MZARI-ROSSI  
M. Jérôme PIERRE à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

### Absents excusés :

Mme Ymen FARHAT  
M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

Madame Pascale BOURSIN, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 23 janvier 2024

ID : 014-211401815-20240115-DELIB20240107-DE



Exécutoire le 23 janvier 2024

**Delib20240107**

**OBJET : Information dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)**

Monsieur le Maire indique à ses collègues que dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal du 25 mai 2020 et du 27 juin 2022, il a :

**Au titre de la délégation n°4 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,**

• signé les marchés suivants :

Nom du Tiers	Objet	Date	Montant TTC
RL AMENAGEMENT	LOT 7 -MENUISERIE INTERIEUR ECOLE DE LA VALLEE	22/12/2023	2 485,65 €
<b>Total RL AMENAGEMENT</b>			<b>2 485,65 €</b>
SAS PANIER COUVERTURE	REPLACEMENT VELUX TRVX REGIE LGT DRAKKARS	12/12/2023	1 369,04 €
	TRAVAUX DE MAINTENANCE 10% LOGT COMMUNE	12/12/2023	869,00 €
	TRAVAUX DE MAINTENANCE 20% SUR DIVERS BATIMENTS	12/12/2023	6 798,00 €
<b>Total SAS PANIER COUVERTURE</b>			<b>9 036,04 €</b>
SAS SELCA	TRAVAUX RENOVATION ECOLE DE LA VALLEE	22/12/2023	5 240,20 €
<b>Total SAS SELCA</b>			<b>5 240,20 €</b>
SCP L2 ARCHITECTES - LUCET ET LORGEUX	MO RENOVATION DE L'ECOLE DE LA VALLEE	22/12/2023	21 371,20 €
<b>Total SCP L2 ARCHITECTES - LUCET ET LORGEUX</b>			<b>21 371,20 €</b>
SNBR	TRAVAUX RENOVATION ECOLE DE LA VALLEE	22/12/2023	1 427,76 €
	TRAVAUX RENOVATION ECOLE DE LA VALLEE-sous-traitant UTB	22/12/2023	4 420,00 €
<b>Total SNBR</b>			<b>5 847,76 €</b>
TOURNEUX CHRISTOPHE TRAITEUR CHARCUTIER	750 PIECES APERITIVES VOEUX DU MAIRE	13/12/2023	862,50 €
	800 PIECES APERITIVES ARBRE DE NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL	13/12/2023	920,00 €
<b>Total TOURNEUX CHRISTOPHE TRAITEUR CHARCUTIER</b>			<b>1 782,50 €</b>

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 23 janvier 2024



ID : 014-211401815-20240115-DELIB20240107-DE

Exécutoire le 23 janvier 2024

**Au titre de la délégation n°8 : prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.**

- délivré une concession de 15 ans,
- délivré une concession de 30 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 17 janvier 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN